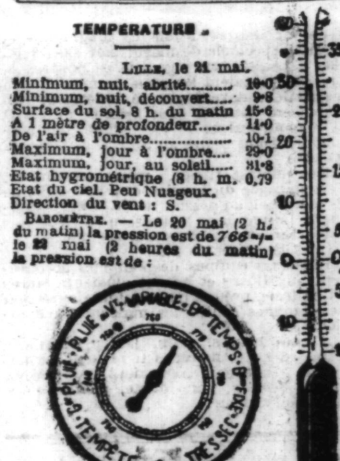


# Nord

ADMINISTRATION BUREAU D'ANNONCES  
LILLE, 16, rue d'Angleterre, LILLE 1, rue des Sept-Agaches, Grand-Palais

| CONDITIONS                         |             | PUBLICITE        |               |
|------------------------------------|-------------|------------------|---------------|
| Par la poste, Un an                | 20 francs   | annonces         | la ligne 0,40 |
| Six mois                           | 10 francs   | Reclames         | — 0,75        |
| Trois mois                         | 5 francs    | Publicité contre | — 2,00        |
| Départem. non-limitrop. et Etrang. | port en sus | Chronique locale | — 4,00        |
|                                    |             | Echos            | — 5,00        |
|                                    |             | Gazette du Nord  | — 6,00        |



Température. — En France, un temps chaud est encore probable avec ondées orageuses dans l'Ouest.

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

### LA SÉRIOSITÉ

On connaît l'ancienne « République parlementaire, base de la liberté des peuples, devait engendrer l'ordre, la paix et le progrès. Il devait préparer l'évolution générale, en facilitant les évolutions particulières des classes, des groupes et des individus. Expression de la volonté de la majorité, il devait continuellement représenter les idées et les intérêts de la masse; ce devait être le palladium des droits et des libertés de tous. Quelle ironie ! quelles contradictions entre les rêves des politiques et l'implacable réalité des faits ! En réalité, le parlementarisme apparaît chez nous sous la forme d'une minorité turbulente, ambitieuse et cupide, qui tient sous le joug une immense majorité composée de laborieux, de modestes et de pacifiques. Il apparaît sous la forme d'une troupe de profiteurs, qui traitent la France en prébende conquise, la dégradent et l'avilissent. Ils ont écrit sur les murs, en grosses lettres : Liberté, Egalité, Fraternité ! Mais voici ce que les uns entendent : Liberté, cela signifie, dans l'esprit de ces drapeaux du peuple : « Nous n'admettons aucune contrainte, aucun obstacle, quand il s'agit de faire prévaloir nos opinions, de casser nos créatures, de remplacer la justice par notre justice, la magistrature debout ou assise par notre magistrature à plat ventre. » Nous sommes résolus à ne tenir compte d'aucun état de service, d'aucune capacité, d'aucun bon vouloir. Quoiconque ne fait point partie de notre caste, ne s'est pas compromis avec nous, n'a point donné de gages maçonniques, nous sommes irréconciliables ennemis et sera traité comme tel. » Egalité, cela veut dire, dans l'esprit de nos honorables : des lois d'exception pour quiconque a consommé ses croyances ; le pays mis au pillage à leur profit personnel et au profit de leurs protégés ; les abus, les injustices, les passe-droits à tous les degrés de la hiérarchie ; le favoritisme et le piston érigés en institutions d'Etat, les places à leurs créatures, les charges publiques à leurs zélateurs, les faveurs, les rubans et les médailles à leurs caudataires. Fraternité, cela signifie, dans l'esprit de nos humanitaires : « Avec ceux qui auront le signe maçonnique, avec ceux-là et ceux-là seuls, nous partagerons l'assiette au beurre. » — Cela signifie encore traquer les meilleurs citoyens, jeter de pauvres femmes à la rue, s'insinuer, à tout propos, l'aveugle n'a été fait qu'à l'avantage. Vous avez l'habitude de faire à 4 pour cent les prévisions, maintenant vous le faites à 6 pour cent, l'estime qu'il ne faudra consentir que le sacrifice absolument nécessaire. M. VIDON propose un amendement relatif à la réparation des pertes subies par les victimes. Cet amendement est repoussé par 420 voix contre 122. A mains levées l'article 4 est adopté. La séance est levée à 6 h. 55 et renvoyée à lundi 3 heures.

## SÉNAT

Suite de la séance du vendredi 21 mai. M. PEDEBIDOU. — L'article 2 du projet sur lequel le Sénat est appelé à délibérer se trouve donc rédigé de la façon qui précède. « Trois ans après la promulgation de la présente loi, l'emploi de la ceruse, de l'huile de lin plombifère et de tout autre produit spécial, renfermant du plomb, sera interdit dans tous les travaux de peinture de quelque nature qu'ils soient, exécutés tant à l'extérieur qu'à l'intérieur des bâtiments. » Avant de terminer ses explications, M. PEDEBIDOU affirme que la suppression de la ceruse, ne saurait en aucune façon nuire à notre industrie au profit de l'industrie étrangère. M. CAZENÈVE estime que l'oxyde de zinc peut remplacer avantageusement la ceruse. M. DELAHAYE développe un amendement ayant pour objet de permettre l'emploi du blanc de céruse à l'extérieur des bâtiments. Après un échange d'observations entre M. Delahaye et M. Pedebidou, l'amendement de M. Delahaye est repoussé par 207 voix contre 72 et l'article 2 de la Commission est adopté. On arrive à l'article 3 qui prévoit une indemnité pour les fabricants dont l'industrie serait atteinte par l'application de la loi. LA QUESTION DE L'INDEMNITÉ M. CAZENÈVE, par voie d'amendement, demande le rejet de cet article. Il estime que le législateur a le droit d'édicté des lois telles que celles qui ont été promulguées, mais qu'il n'a pas le droit de dédommager les personnes lésées par ces mesures. M. Cazeneuve cite de nombreux exemples à l'appui de sa thèse. Il demande au Sénat de rejeter l'article 3 pour ne pas créer de précédent. MM. Planché et Viviani combattent également l'article 3. LE MINISTRE DU TRAVAIL déclare que la loi n'exproprie pas les fabricants de ceruse et qu'il ne saurait prétendre à aucune indemnité. M. Viviani cite à l'appui de sa thèse l'exemple de plusieurs lois étrangères ; d'ailleurs,

les fabricants pourront continuer à produire et à vendre de la ceruse pour d'autres usages que la peinture en bâtiment. Après observations de MM. GUILLIER et LAÏCHÉ, favorables au principe de l'indemnité, l'amendement de M. CAZENÈVE demandant la suppression de l'article 3 est mis aux voix. Après pointage l'amendement est repoussé par 141 voix contre 128. C'est donc le maintien du principe de l'indemnité. La séance est levée à 7 heures et la suite est renvoyée à mardi, 3 heures.

## LA FAILLITE du Parlementarisme

On connaît l'ancienne « République parlementaire, base de la liberté des peuples, devait engendrer l'ordre, la paix et le progrès. Il devait préparer l'évolution générale, en facilitant les évolutions particulières des classes, des groupes et des individus. Expression de la volonté de la majorité, il devait continuellement représenter les idées et les intérêts de la masse; ce devait être le palladium des droits et des libertés de tous. Quelle ironie ! quelles contradictions entre les rêves des politiques et l'implacable réalité des faits ! En réalité, le parlementarisme apparaît chez nous sous la forme d'une minorité turbulente, ambitieuse et cupide, qui tient sous le joug une immense majorité composée de laborieux, de modestes et de pacifiques. Il apparaît sous la forme d'une troupe de profiteurs, qui traitent la France en prébende conquise, la dégradent et l'avilissent. Ils ont écrit sur les murs, en grosses lettres : Liberté, Egalité, Fraternité ! Mais voici ce que les uns entendent : Liberté, cela signifie, dans l'esprit de ces drapeaux du peuple : « Nous n'admettons aucune contrainte, aucun obstacle, quand il s'agit de faire prévaloir nos opinions, de casser nos créatures, de remplacer la justice par notre justice, la magistrature debout ou assise par notre magistrature à plat ventre. » Nous sommes résolus à ne tenir compte d'aucun état de service, d'aucune capacité, d'aucun bon vouloir. Quoiconque ne fait point partie de notre caste, ne s'est pas compromis avec nous, n'a point donné de gages maçonniques, nous sommes irréconciliables ennemis et sera traité comme tel. » Egalité, cela veut dire, dans l'esprit de nos honorables : des lois d'exception pour quiconque a consommé ses croyances ; le pays mis au pillage à leur profit personnel et au profit de leurs protégés ; les abus, les injustices, les passe-droits à tous les degrés de la hiérarchie ; le favoritisme et le piston érigés en institutions d'Etat, les places à leurs créatures, les charges publiques à leurs zélateurs, les faveurs, les rubans et les médailles à leurs caudataires. Fraternité, cela signifie, dans l'esprit de nos humanitaires : « Avec ceux qui auront le signe maçonnique, avec ceux-là et ceux-là seuls, nous partagerons l'assiette au beurre. » — Cela signifie encore traquer les meilleurs citoyens, jeter de pauvres femmes à la rue, s'insinuer, à tout propos, l'aveugle n'a été fait qu'à l'avantage. Vous avez l'habitude de faire à 4 pour cent les prévisions, maintenant vous le faites à 6 pour cent, l'estime qu'il ne faudra consentir que le sacrifice absolument nécessaire. M. VIDON propose un amendement relatif à la réparation des pertes subies par les victimes. Cet amendement est repoussé par 420 voix contre 122. A mains levées l'article 4 est adopté. La séance est levée à 6 h. 55 et renvoyée à lundi 3 heures.

## Gazette du Nord

On annonce la mort : A LILLE, rue du Vieux-Marché-aux-Moutons, 10, de M. Paul Charbonnet, ancien professeur au collège Saint-Joseph, décédé dans sa 79<sup>e</sup> année, muni des sacrements. Les funérailles auront lieu lundi, à onze heures et demie, en l'église Saint-Marc. A LILLE, rue des Brigittines, 8, de M. Marius Devyns, décédé dans sa 78<sup>e</sup> année, muni des sacrements. Les funérailles auront lieu ce samedi, à 9 heures, en l'église Saint-Sauveur. A LILLE, de Mme veuve Garlier, née Joséphine Blondens, membre de la Société des funérailles religieuses de l'Hospice Général, décédée dans sa 79<sup>e</sup> année, muni des sacrements. Les funérailles auront lieu ce samedi, à 8 heures, en l'église Sainte-Marie-Madeleine. A LILLE, de Mme Sichel, née Julie Lafore, membre de la Société des funérailles religieuses de l'Hospice Général, décédée dans sa 58<sup>e</sup> année, muni des sacrements. Les funérailles auront lieu ce samedi, à huit heures, en l'église Sainte-Marie-Madeleine. A WATTRELOS, de M. Désiré Sarrazin, décédé rue de Roubaix, dans sa 86<sup>e</sup> année. C'était un ancien et très assidu lecteur de « La Croix ». A BAILLEUL, de M. Pierre Lothélieux, adjoint au maire, brasseur, décédé le 21 mai, dans sa 43<sup>e</sup> année, après une longue et inexorable maladie, très chrétiennement supportée. Cette triste nouvelle a jeté dans toute la ville une intense émotion. M. Pierre Lothélieux était un grand cœur ; son amabilité, sa bienveillance et son inépuisable générosité lui avaient acquis depuis longtemps les sympathies générales et il jouissait d'une popularité largement justifiée. Sa mort creuse dans la florissante Association Républicaine Libérale de Bailleul un vide qui sera difficilement comblé.

Mais, après quatre ans de déceptions, de discours, de discussions, nos députés se sont, égarés, emportés avec eux, comme bagage social, quelques lois mal comprises, bâtimement votées, inacceptables dans leurs conséquences financières, dont le pouvoir exécutif doit réserver l'application pour plus tard, c'est-à-dire pour le moment où les votants ayant disparu de la scène politique, leurs successeurs auront la faculté de se déclarer irresponsables et de féliciter l'impudence et la folie de leurs prédécesseurs. Joignez à cela l'insouciance d'un grand nombre en face des situations les plus graves — témoin leur sans-gêne scandaleux lors de la grève des postiers, — leur absence des séances, leur incapacité de tout travail suivi, qui les amène à préférer aux discussions sérieuses les débats agités, où la raison est remplacée par la violence et les arguments par des cris. Les séances de la Chambre deviennent, à certains jours, de véritables réceptions publiques, où aucun orateur ne peut se faire entendre. Le Palais-Bourbon ressemble à ces guinguettes populaires, où chacun va de sa petite chanson ; tandis que dans un coin on hurle à pleins poumons l'« International », de vieux chapeaux valentards et fâcheux, s'accompagnant de la sonnette abandonnée du président, poussent les retrains royalistes de la « Vendémie ». Ces séances suggestives finissent par provoquer le dégoût et l'écœurement. D'autre part, tous ces abus de pouvoir, ces dénis de justice, ces excès de favoritisme ont accumulé les déceptions et les haines, au point de faire éclater la révolte. Chacun désire et conçoit ce parlementarisme tréflé qui, vraiment, recouvre trop de faussetés, d'injustices et de promesses décevantes. Aussi le discrédit parlementaire est-il complet. — Il n'y a pas à en douter, nos O. M. sont devenus tout à fait impopulaires ; c'est tout juste et on ne les insulte pas dans la rue, quand on les reconnaît. L'un d'eux avait, ces jours-ci, qu'il n'avait pas osé sortir sa carte de député devant un employé de chemin de fer qui lui demandait son billet. Un autre déclarait : « Nous sommes à la fois malmenés par nos propédeutes et injuriés par nos adversaires : c'est le régime qui dégringole. » — Compromis, désemparé, cette Chambre ne compte plus pour le gouvernement, qui se moque de ses velléités de révolte. — D'une condition, les O. M. devaient avoir la pudeur d'en finir et de donner la parole au pays. Seulement, ils ont encore un an à siéger et à toucher leurs mensualités avant les élections, et ils tiennent à profiter de leurs restes. En trois ans de pouvoir, sans avoir connu de contrainte, et pour ainsi dire pas d'adversaires, la Chambre incapable de 1906 en arrive à l'état convulsionnaire ; elle se débat dans la pourriture qu'elle a faite. Elle ne veut pas prononcer sa dissolution ; elle a beau faire, la dissolution s'accomplit d'elle-même. A. R. T.

## LE DÉLIT de « Congrégation »

Nous apprenons que cinq religieuses Augustines, remplissant à la clinique de MM. les docteurs Depoutre et Jacquet, à Douai, les fonctions d'administratrices des malades en traitement dans cet établissement privé, viennent d'être assignées à comparaitre, mercredi prochain, devant le tribunal correctionnel de Cambrai, pour y répondre du délit de « congrégation ». On trouve-t-on, dans ces conditions, la liberté de prendre à son service qui l'on voudra ? Nous apprenons que cinq religieuses Augustines, remplissant à la clinique de MM. les docteurs Depoutre et Jacquet, à Douai, les fonctions d'administratrices des malades en traitement dans cet établissement privé, viennent d'être assignées à comparaitre, mercredi prochain, devant le tribunal correctionnel de Cambrai, pour y répondre du délit de « congrégation ». On trouve-t-on, dans ces conditions, la liberté de prendre à son service qui l'on voudra ?

## Universit  catholique

Différences pour les jeunes filles. La messe de clôture qui devait avoir lieu le mardi 25 courant, est remise au jeudi 27.

## Un incident d'atelier

C'est produit à Lille le jour de l'Ascension. Nous en trouvons le récit dans un journal de Paris, « La Bresse », qui le raconte sous le titre et dans les termes suivants :

## LES GRÈVES

Une grève de tisserands. — Vendredi matin, 10 tisserands et tisserandes de l'établissement Henri Lemaire, rue de la Vierge, se sont mis en grève demandant une augmentation de salaire.

## LES GRÈVES

Chez les plafonneurs. — Les ouvriers-plafonneurs et leurs aides ont exposé à M. Broquard, juge de paix, leurs revendications qui sont les suivantes : pour les ouvriers, 45 centimes de plus à la reprise du travail et 50 centimes à compter du 1<sup>er</sup> mars 1910 pour les aides, 35 centimes à la reprise et 40 centimes au 1<sup>er</sup> mars 1910.

## LES GRÈVES

Le juge de paix a exposé aux patrons les revendications des ouvriers. Il leur a demandé une entrevue entre eux et les délégués ouvriers. Les patrons ont accepté mais à la condition que les pourparlers aient lieu au siège du syndicat, rue du Haze, sous la présidence du juge de paix, vendredi matin.

## LES GRÈVES

Cinq délégués ouvriers se sont présentés à l'heure convenue, rue du Haze. Ils ont été reçus par quatre patrons. L'un de ces derniers a trouvé la délégation ouvrière trop peu nombreuse ; il a témoigné le désir de voir sa maison représentée par 6 délégués, mais il a dit que, vu le petit nombre de représentants des ouvriers, il était impossible de discuter.

## LES GRÈVES

Les ouvriers sont retournés à leur syndicat où ils ont été autorisés à informer par lettre M. le Juge de paix du résultat de leur démarche. Les choses en sont là. Les patrons offrent à leurs ouvriers 47 centimes à partir du 1<sup>er</sup> juin et 48 à partir du 1<sup>er</sup> juillet.

## CONFIRMATION

1<sup>o</sup> ITINÉRAIRE DE MOR LE COADJUTEUR Arrondissement d'Hazebrouck. Mercredi 25 : Merville, Lesart, Haverskerke. Jeudi 26 : Neu-Berquin, La Gorgue. Vendredi 27 : Le Collège d'Estaines, 7 h. 1/2, Estaires, Doullens.

2<sup>o</sup> ITINÉRAIRE DE MOR L'ÉVÊQUE DE LILDA Arrondissement de Valenciennes. Mercredi 25 : Saint-Amand. Jeudi 26 : Comté, Vieux-Condé, Fresnes.

3<sup>o</sup> ITINÉRAIRE DE MOR L'ÉVÊQUE DE COLIGNON Arrondissement de Lille. Mercredi 25 : Lille, Saint-Maurice-des-Champs, 8 heures, Saint-Maurice, 10 heures. Jeudi 26 : Lille, Saint-Maurice, 8 h. Saint-Antoine, Saint-François, Notre-Dame, 10 h. Vendredi 27 : Notre-Dame-des-Victoires, 8 h. Saint-Martin, 10 h. Saint-Jean-Baptiste, 10 h. Samedi 28 : Saint-Louis, 8 h. Sainte-Elisabeth, 10 h. Dimanche 29 : Fénécote, Saint-Etienne, 8 h. Saint-Sépulchre, 10 h.

## Le délit de « Congrégation »

Nous apprenons que cinq religieuses Augustines, remplissant à la clinique de MM. les docteurs Depoutre et Jacquet, à Douai, les fonctions d'administratrices des malades en traitement dans cet établissement privé, viennent d'être assignées à comparaitre, mercredi prochain, devant le tribunal correctionnel de Cambrai, pour y répondre du délit de « congrégation ».

On trouve-t-on, dans ces conditions, la liberté de prendre à son service qui l'on voudra ? Nous apprenons que cinq religieuses Augustines, remplissant à la clinique de MM. les docteurs Depoutre et Jacquet, à Douai, les fonctions d'administratrices des malades en traitement dans cet établissement privé, viennent d'être assignées à comparaitre, mercredi prochain, devant le tribunal correctionnel de Cambrai, pour y répondre du délit de « congrégation ».

## Universit  catholique

Différences pour les jeunes filles. La messe de clôture qui devait avoir lieu le mardi 25 courant, est remise au jeudi 27.

## Un incident d'atelier

C'est produit à Lille le jour de l'Ascension. Nous en trouvons le récit dans un journal de Paris, « La Bresse », qui le raconte sous le titre et dans les termes suivants :

## LES GRÈVES

Une grève de tisserands. — Vendredi matin, 10 tisserands et tisserandes de l'établissement Henri Lemaire, rue de la Vierge, se sont mis en grève demandant une augmentation de salaire.

## LES GRÈVES

Chez les plafonneurs. — Les ouvriers-plafonneurs et leurs aides ont exposé à M. Broquard, juge de paix, leurs revendications qui sont les suivantes : pour les ouvriers, 45 centimes de plus à la reprise du travail et 50 centimes à compter du 1<sup>er</sup> mars 1910 pour les aides, 35 centimes à la reprise et 40 centimes au 1<sup>er</sup> mars 1910.

## LES GRÈVES

Le juge de paix a exposé aux patrons les revendications des ouvriers. Il leur a demandé une entrevue entre eux et les délégués ouvriers. Les patrons ont accepté mais à la condition que les pourparlers aient lieu au siège du syndicat, rue du Haze, sous la présidence du juge de paix, vendredi matin.

## LES GRÈVES

Cinq délégués ouvriers se sont présentés à l'heure convenue, rue du Haze. Ils ont été reçus par quatre patrons. L'un de ces derniers a trouvé la délégation ouvrière trop peu nombreuse ; il a témoigné le désir de voir sa maison représentée par 6 délégués, mais il a dit que, vu le petit nombre de représentants des ouvriers, il était impossible de discuter.

## LES GRÈVES

Les ouvriers sont retournés à leur syndicat où ils ont été autorisés à informer par lettre M. le Juge de paix du résultat de leur démarche. Les choses en sont là. Les patrons offrent à leurs ouvriers 47 centimes à partir du 1<sup>er</sup> juin et 48 à partir du 1<sup>er</sup> juillet.

## CONFIRMATION

1<sup>o</sup> ITINÉRAIRE DE MOR LE COADJUTEUR Arrondissement d'Hazebrouck. Mercredi 25 : Merville, Lesart, Haverskerke. Jeudi 26 : Neu-Berquin, La Gorgue. Vendredi 27 : Le Collège d'Estaines, 7 h. 1/2, Estaires, Doullens.

2<sup>o</sup> ITINÉRAIRE DE MOR L'ÉVÊQUE DE LILDA Arrondissement de Valenciennes. Mercredi 25 : Saint-Amand. Jeudi 26 : Comté, Vieux-Condé, Fresnes.

3<sup>o</sup> ITINÉRAIRE DE MOR L'ÉVÊQUE DE COLIGNON Arrondissement de Lille. Mercredi 25 : Lille, Saint-Maurice-des-Champs, 8 heures, Saint-Maurice, 10 heures. Jeudi 26 : Lille, Saint-Maurice, 8 h. Saint-Antoine, Saint-François, Notre-Dame, 10 h. Vendredi 27 : Notre-Dame-des-Victoires, 8 h. Saint-Martin, 10 h. Saint-Jean-Baptiste, 10 h. Samedi 28 : Saint-Louis, 8 h. Sainte-Elisabeth, 10 h. Dimanche 29 : Fénécote, Saint-Etienne, 8 h. Saint-Sépulchre, 10 h.

## Le délit de « Congrégation »

Nous apprenons que cinq religieuses Augustines, remplissant à la clinique de MM. les docteurs Depoutre et Jacquet, à Douai, les fonctions d'administratrices des malades en traitement dans cet établissement privé, viennent d'être assignées à comparaitre, mercredi prochain, devant le tribunal correctionnel de Cambrai, pour y répondre du délit de « congrégation ».

On trouve-t-on, dans ces conditions, la liberté de prendre à son service qui l'on voudra ? Nous apprenons que cinq religieuses Augustines, remplissant à la clinique de MM. les docteurs Depoutre et Jacquet, à Douai, les fonctions d'administratrices des malades en traitement dans cet établissement privé, viennent d'être assignées à comparaitre, mercredi prochain, devant le tribunal correctionnel de Cambrai, pour y répondre du délit de « congrégation ».

## Universit  catholique

Différences pour les jeunes filles. La messe de clôture qui devait avoir lieu le mardi 25 courant, est remise au jeudi 27.

## Un incident d'atelier

C'est produit à Lille le jour de l'Ascension. Nous en trouvons le récit dans un journal de Paris, « La Bresse », qui le raconte sous le titre et dans les termes suivants :

## LES GRÈVES

Une grève de tisserands. — Vendredi matin, 10 tisserands et tisserandes de l'établissement Henri Lemaire, rue de la Vierge, se sont mis en grève demandant une augmentation de salaire.

## LES GRÈVES

Chez les plafonneurs. — Les ouvriers-plafonneurs et leurs aides ont exposé à M. Broquard, juge de paix, leurs revendications qui sont les suivantes : pour les ouvriers, 45 centimes de plus à la reprise du travail et 50 centimes à compter du 1<sup>er</sup> mars 1910 pour les aides, 35 centimes à la reprise et 40 centimes au 1<sup>er</sup> mars 1910.

## LES GRÈVES

Le juge de paix a exposé aux patrons les revendications des ouvriers. Il leur a demandé une entrevue entre eux et les délégués ouvriers. Les patrons ont accepté mais à la condition que les pourparlers aient lieu au siège du syndicat, rue du Haze, sous la présidence du juge de paix, vendredi matin.

## LES GRÈVES

Cinq délégués ouvriers se sont présentés à l'heure convenue, rue du Haze. Ils ont été reçus par quatre patrons. L'un de ces derniers a trouvé la délégation ouvrière trop peu nombreuse ; il a témoigné le désir de voir sa maison représentée par 6 délégués, mais il a dit que, vu le petit nombre de représentants des ouvriers, il était impossible de discuter.

## LES GRÈVES

Les ouvriers sont retournés à leur syndicat où ils ont été autorisés à informer par lettre M. le Juge de paix du résultat de leur démarche. Les choses en sont là. Les patrons offrent à leurs ouvriers 47 centimes à partir du 1<sup>er</sup> juin et 48 à partir du 1<sup>er</sup> juillet.

## La grève des Inscrits maritimes

Aux cours d'un meeting organisé à la Bourse du Travail jeudi après-midi, à 4 heures, les inscrits maritimes ont voté la grève générale de la corporation. 500 marins assistaient à cette réunion. Le lendemain matin, l'affiche suivante était placardée sur les murs :

« Aux marins de tous grades et de toutes spécialités : La Grève Générale ayant été décrétée hier soir, en assemblée, il vous est interdit de rallier le bord. « Vous devez soutenir le changement annoncé de vous. — Vive la grève ! » « Le Comité de la Grève »

Vendredi matin, à 8 heures, une nouvelle réunion a eu lieu à la Bourse du Travail, à 9 heures, les inscrits assistaient en groupe et se rendirent sur les quais pour engager leurs camarades des autres bâtiments à les suivre.

Ils se présentèrent d'abord au vapeur « Ville d'Arras » qui était en cours de la nuit précédente ; le commandant à 6 heures déclara qu'il ne pouvait pas laisser le vapeur à quai. Les grévistes se rendirent ensuite devant les vapeurs « Hudson » et « Amiral Tronche », mais, à leur arrivée, on enleva les échelles et les délégués ne purent monter à bord.

Voici la liste des navires dont les équipages se sont mis en grève : Tunisie, Leopold, Cambrai, Frédéric-Morel, Ville de Lorient, Ville de Valenciennes, Ville de Strasbourg, Ville de Carthage, Ville de Constantine, et Ville d'Arras, soit dix vapeurs, appartenant tous à la Compagnie des Basses-Pyrénées, avec un effectif total de 157 hommes.

En outre, une quarantaine d'hommes ont débarqué du vapeur « Ceylan » des Chargeurs réunis. En prévision d'incidents possibles, un poste de police et des gendarmes a été établi à la Chambre de Commerce. Dans la soirée sont arrivés de nombreux détachements de gendarmes provenant de toutes les villes du département, Lille, Roubaix, Douai, Avesnes ; il sont placés sous le commandement du capitaine Gaffet.

## La faillite Evrard-Ellez

L'instruction des faits imputés à l'ancien notaire, sénateur et maire de Berthelmont, Evrard-Ellez, vient d'être terminée par M. Henri Legrand, juge d'instruction d'Avesnes. Nous croyons savoir que le volumineux dossier de cette affaire (qui ne comprend pas le moins de 700 pièces), a été transmis par l'archevêque d'Avesnes à la Chambre des mises en accusation. Vraisemblablement, l'affaire sera jugée par la Cour d'Assises en 1911.

## Une dangereuse expérience

Le sieur Delhaye, menuisier à Bethencourt, était occupé, mardi vers sept heures du matin à édifier une buanderie pour le compte de M. Thomas, instituteur, lorsqu'il fut étourdi de se suspendre par les mains à un fil conducteur d'électricité servant à l'éclairage de la commune, et passant justement au-dessus de l'endroit où il travaillait. M. Delhaye, voyant, agaçant ainsi, se rendre compte, qu'il se trouvait en l'air, se dit : « Ça va faire un bien entendu, à peine avait-il placé les mains sur le fil, que l'imprudent menuisier fut happé par le courant de 150 volts. Il turlouya quelques instants dans le vide, le corps convulsé par les sous-socs que lui imprimèrent les courants et tomba ensuite sans connaissance sur le sol, au grand émoi des habitants du quartier appelés par le fils du menuisier, qui avait assisté, impuissant, à l'imprudente expérience de son père.

## Epidémie d'oreillons

Une épidémie d'oreillons s'est déclarée mardi parmi les soldats composant le 1<sup>er</sup> bataillon du 33<sup>e</sup> caserné à la caserne d'Asout, un certain nombre d'oreillons ont été évacués, aussitôt sur l'Hôpital Militaire. Des mesures très énergiques ont été prises par le chef de bataillon et le médecin-major qui ont fait subir aux bâtiments et à la lingerie une désinfection complète de manière à arrêter la contagion. On suppose que cette maladie a été contractée par les militaires qui ont été dans les wagons pendant les dernières nuits très rigoureuses, pour surveiller les lignes télégraphiques.

## TREBLE VAISSIER

Savon Port-Bonheur. Méfiez-vous des Contrefaçons.

## COURS DES MARCHÉS A TERME DU 21 MAI

Communiqué par MM. Joseph et Henry CHARLET, Tourcoing-Le Havre.

| Laines Peignées                                      |  |  |  | LAINES BRUTES, COTONS, CAFÉS |  |  |  |
|--|--|--|--|------------------------------|--|--|--|
| ROUBAIX-TOURCOING                                    |  |  |  | LE HAVRE                     |  |  |  |
| d'après la moyenne des prix pratiqués à la Corbeille |  |  |  | NEW-YORK                     |  |  |  |
| LIVERPOOL  |  |  |  | MOSCOU                       |  |  |  |
| COTE   |  |  |  | COTE                         |  |  |  |
| de 1 h. à 3 h.                                       |  |  |  | de 1 h. à 3 h.               |  |  |  |
| de 3 h. à 5 h.                                       |  |  |  | de 3 h. à 5 h.               |  |  |  |
| de 5 h. à 7 h.                                       |  |  |  | de 5 h. à 7 h.               |  |  |  |
| de 7 h. à 9 h.                                       |  |  |  | de 7 h. à 9 h.               |  |  |  |
| de 9 h. à 11 h.                                      |  |  |  | de 9 h. à 11 h.              |  |  |  |
| de 11 h. à 1 h.                                      |  |  |  | de 11 h. à 1 h.              |  |  |  |
| de 1 h. à 3 h.                                       |  |  |  | de 1 h. à 3 h.               |  |  |  |
| de 3 h. à 5 h.                                       |  |  |  | de 3 h. à 5 h.               |  |  |  |
| de 5 h. à 7 h.                                       |  |  |  | de 5 h. à 7 h.               |  |  |  |
| de 7 h. à 9 h.                                       |  |  |  | de 7 h. à 9 h.               |  |  |  |
| de 9 h. à 11 h.                                      |  |  |  | de 9 h. à 11 h.              |  |  |  |
| de 11 h. à 1 h.                                      |  |  |  | de 11 h. à 1 h.              |  |  |  |
| de 1 h. à 3 h.                                       |  |  |  | de 1 h. à 3 h.               |  |  |  |
| de 3 h. à 5 h.                                       |  |  |  | de 3 h. à 5 h.               |  |  |  |
| de 5 h. à 7 h.                                       |  |  |  | de 5 h. à 7 h.               |  |  |  |
| de 7 h. à 9 h.                                       |  |  |  | de 7 h. à 9 h.               |  |  |  |
| de 9 h. à 11 h.                                      |  |  |  | de 9 h. à 11 h.              |  |  |  |
| de 11 h. à 1 h.                                      |  |  |  | de 11 h. à 1 h.              |  |  |  |
| de 1 h. à 3 h.                                       |  |  |  | de 1 h. à 3 h.               |  |  |  |
| de 3 h. à 5 h.                                       |  |  |  | de 3 h. à 5 h.               |  |  |  |
| de 5 h. à 7 h.                                       |  |  |  | de 5 h. à 7 h.               |  |  |  |
| de 7 h. à 9 h.                                       |  |  |  | de 7 h. à 9 h.               |  |  |  |
| de 9 h. à 11 h.                                      |  |  |  | de 9 h. à 11 h.              |  |  |  |
| de 11 h. à 1 h.                                      |  |  |  | de 11 h. à 1 h.              |  |  |  |
| de 1 h. à 3 h.                                       |  |  |  | de 1 h. à 3 h.               |  |  |  |
| de 3 h. à 5 h.                                       |  |  |  | de 3 h. à 5 h.               |  |  |  |
| de 5 h. à 7 h.                                       |  |  |  | de 5 h. à 7 h.               |  |  |  |
| de 7 h. à 9 h.                                       |  |  |  | de 7 h. à 9 h.               |  |  |  |
| de 9 h. à 11 h.                                      |  |  |  | de 9 h. à 11 h.              |  |  |  |
| de 11 h. à 1 h.                                      |  |  |  | de 11 h. à 1 h.              |  |  |  |
| de 1 h. à 3 h.                                       |  |  |  | de 1 h. à 3 h.               |  |  |  |
| de 3 h. à 5 h.                                       |  |  |  | de 3 h. à 5 h.               |  |  |  |
| de 5 h. à 7 h.                                       |  |  |  | de 5 h. à 7 h.               |  |  |  |
| de 7 h. à 9 h.                                       |  |  |  | de 7 h. à 9 h.               |  |  |  |
| de 9 h. à 11 h.                                      |  |  |  | de 9 h. à 11 h.              |  |  |  |
| de 11 h. à 1 h.                                      |  |  |  | de 11 h. à 1 h.              |  |  |  |
| de 1 h. à 3 h.                                       |  |  |  | de 1 h. à 3 h.               |  |  |  |
| de 3 h. à  |  |  |  |                              |  |  |  |